

15 juin — Décision n° 728/MFE/FCS portant autorisation de paiement d'une somme au profit de la conférence des pays non-alignés	352
16 juin — Décision n° 731/MFE/F accordant une subvention de fonctionnement à l'université du Bénin (U.B.)..	353
16 juin — Décision n° 732/MFE/FCS portant autorisation de paiement d'une somme au profit de l'organisation mondiale de la santé (OMS)	353
16 juin — Décision n° 733/MFE/FCS portant autorisation de paiement d'une somme au profit de l'agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.)..	353
16 juin — Décision n° 734/MFE/FCS portant autorisation de paiement d'une somme au programme alimentaire mondiale des Nations Unies à l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	353
16 juin — Décision n° 740/MFE/FCS portant autorisation de paiement d'une somme au centre africain et mauricien de perfectionnement des cadres (CAMPC) ..	353

MINISTERE DU COMMERCE ET DES TRANSPORTS

1977	
13 juin — Arrêté n° 12/MCT/DC/DCIP portant fixation du prix de vente au détail du sucre et des tôles ondulées galvanisées	353

MINISTERE DE LA JUSTICE, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

1977	
6 juin — Arrêté n° 529/MJ/FP/T portant promotion dans le corps du personnel de l'administration générale	354
6 juin — Arrêté n° 530/MJFP portant promotion dans le corps du personnel médical et technique de la santé publique	354
8 juin — Arrêté n° 550/MJFPT portant promotion dans le corps du personnel de l'enseignement	354
10 juin — Arrêté n° 552/MJFPT portant promotion dans le corps du personnel médical et technique de la santé publique	354
Arrêtés portant admission dans divers corps de la fonction publique, intégrations, titularisations et radiations ..	355

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA PROMOTION FEMININE

Arrêté portant nomination du directeur du programme national de bien-être familial	359
--	-----

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1977	
7 juin — Arrêté n° 21/MEN/RS portant officialisation d'écoles	359
Arrêté et décision portant nomination, exclusion définitive, rectificatif et additif à de précédents arrêtés portant admission définitive des membres du personnel de l'enseignement officiel au concours et examens professionnels, session de 1975	360

MINISTERE DU PLAN, DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

1977	
10 juin — Décision n° 87/MPDIRA/DGPD/SFCEP portant autorisation de paiement d'une somme en faveur de Humphreys & Glasgow Ltd.	360

DIVERS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrêté portant reconnaissance de la désignation d'un chef de canton	360
---	-----

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décisions portant mise en place de provisions de fonds	361
--	-----

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décision portant nomination d'un secrétaire de chef de canton	361
---	-----

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

1977	
17 juin — Arrêté n° 196/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Blao Mariboou	361
17 juin — Arrêté n° 198/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Amenuveku Kokouvi ..	362
17 juin — Arrêté n° 199/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Kpante Maman	362
Décision portant nomination de régisseurs de caisse d'avance et rectificatif à un précédent arrêté portant mise en débit	362

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA PROMOTION FEMININE

1977	
14 juin — Décision interministérielle n° 137/MSPASPF/MENRS fixant les dates des examens de l'école nationale des sages-femmes et la composition du jury	363

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis d'appel d'offres (Aménagement de l'immeuble abritant le ministère du commerce et des transports à Lomé)	363
--	-----

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

ORDONNANCES

ORDONNANCE N° 77-21 du 20 juin 1977 autorisant la République togolaise à obtenir un prêt spécial auprès de la CEE (Fonds Européen de Développement).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;
 Vu l'ordonnance n° 5 du 14 janvier 1967 ;
 Vu la convention ACP-CEE de Lomé, entre les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part, et la communauté économique européenne d'autre part, en vertu de laquelle la République togolaise est associée à la communauté économique européenne ;
 Vu le protocole n° 2 relatif à l'application de la coopération financière et technique annexée à ladite convention ;
 Vu le projet de contrat à intervenir entre la République togolaise d'une part et la communauté économique européenne d'autre part, relatif à un prêt spécial d'un montant de 18.000.000 (dix-huit millions) d'UCE ;
 Vu les documents annexés afférents audit contrat de financement ;
 Sur proposition conjointe du ministre des finances et de l'économie, du ministre du commerce et des transports et du ministre du plan, du développement industriel et de la réforme administrative ;
 Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article premier — La République togolaise est autorisée à bénéficier auprès de la CEE (Fonds Européen de Développement) d'un prêt spécial d'un montant de 18.000.000 (dix huit millions) d'U.C.E. Le montant est destiné au com-

plément du financement des infrastructures d'accompagnement du projet CIMAO.

Art. 2. — Le ministre du plan, du développement industriel et de la réforme administrative est autorisé, avec faculté de substitution et de délégation à signer le contrat de financement relatif audit prêt spécial ainsi que les annexes, lettres et documents y afférents.

Art. 3. — La présente ordonnance sera publiée au **Journal officiel** de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 20 juin 1977

Général d'Armée Gnassingbé Eyadéma

DECRETS

DECRET N° 77-132 du 9 juin 1977 portant nomination

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Vu la convention relative à la création d'une société mixte de pêche entre le gouvernement de la République togolaise et le gouvernement de la République arabe lybienne signée à Lomé le 25 janvier 1977 ;

Vu l'ordonnance n° 19 du 7 juin 1977 autorisant la ratification de la convention précitée,

DECRETE :

Article premier — M. le ministre de l'aménagement rural est nommé président du conseil d'administration de la société mixte de pêche constituée entre le gouvernement de la République togolaise et le gouvernement de la République arabe lybienne.

Art. 2. — Sont nommés membres du conseil d'administration :

— M. Kuwadah, directeur de l'office national des pêches

— M. Kpetigo, directeur de l'économie.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au **Journal officiel** de la République.

Lomé, le 9 juin 1977

Général d'Armée G. Eyadéma

DECRET N° 77-133 du 9 juin 1977 portant nomination.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Vu la convention relative à la création d'une société agricole mixte entre le gouvernement de la République togolaise et le gouvernement de la République arabe lybienne signée à Lomé le 25 janvier 1977 ;

Vu l'ordonnance n° 20 du 7 juin 1977 autorisant la ratification de la convention précitée,

DECRETE :

Article premier — M. le ministre du développement rural est nommé directeur général de la société agricole mixte constituée entre le gouvernement de la République togolaise et le gouvernement de la République arabe lybienne.

Art. 2. — Sont nommés membres du conseil d'administration :

— Docteur Salami, conseiller technique du ministre du développement rural.

— M. Eдорh, chef du financement des programmes.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au **Journal officiel** de la République.

Lomé, le 9 juin 1977

Général d'Armée G. Eyadéma

DECRET N° 77-134 du 14 juin 1977 portant nomination d'inspecteur d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 16 du 14 avril 1967 ;

Vu l'ordonnance n° 1 du 4 janvier 1968 portant statut général des fonctionnaires de la République togolaise ;

Vu le décret n° 72-192 du 15 septembre 1972 instituant une inspection générale d'Etat, définissant ses structures et fixant les règles de son fonctionnement ;

Vu le décret n° 73-211 du 7 novembre 1973 fixant les conditions de nomination d'inspecteurs d'Etat ;

Vu le décret n° 74-91 du 8 mai 1974 réglant provisoirement la situation administrative des inspecteurs d'Etat ;

Sur proposition de l'inspecteur général d'Etat,

DECRETE :

Article premier — M. Adiho Cocou Gouwanou, inspecteur des impôts de 2e classe est délégué dans les fonctions d'inspecteur d'Etat.

Art. 2. — Le présent décret, qui prend effet pour compter du 1er octobre 1976, sera publié au **Journal officiel**.

Lomé, le 14 juin 1977

Général d'Armée G. Eyadéma

DECRET N° 77-135 du 20 juin portant désignation des Assesseurs près les tribunaux coutumiers de première instance pour l'année 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Vu la loi n° 61-17 du 12 juin 1961 relative à l'organisation judiciaire, notamment son article 41 ;

Vu le décret n° 62-36 du 21 février 1962 portant création des tribunaux coutumiers de première instance ;

Vu le décret n° 63-75 du 4 juillet 1963 portant création des tribunaux coutumiers de première instance et modifiant le décret n° 62-36 du 21 février 1962 précité ;

Vu le décret n° 66-171 du 20 octobre 1966 portant création des tribunaux coutumiers de première instance et modifiant les décrets n° 62-36 et 63-75 des 21 février 1962 et 4 juillet 1963 sus-visés ;

Vu le décret n° 67-252 du 21 décembre 1967 modifiant les décrets n° 66-171 et 63-75 des 20 octobre 1966 et 4 juillet 1963 ;

Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, de la fonction publique et du travail,

DECRETE :

Article premier — Sont nommés assesseurs près les tribunaux coutumiers de première instance pour l'année 1977 :

Tribunal Coutumier de Première Instance de Lomé

- 1° — Eдорh Silété, notable demeurant à Lomé coutume Péda
- 2° — Agbagla Samévi Seniefio coutume Péda
- 3° — Sitti Mawubedzro, fonctionnaire en retraite cout. Mina
- 4° — Hounzounke Sassouvi, coutume Mina
- 5 — Mensah Tèvi Sewa Zébéto, fonctionnaire en retraite coutume Mina
- 6° — Agounke Akouété, fonctionnaire ministère de la fonct. pub. coutume Ana